



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 14/2007 relatif à une demande de crédit pour l'exécution de forages dans la Haute-Veveyse de Fégire dans un but de prospection hydrogéologique.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 2 juillet 2007 présidée par M. Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 14/2007, ouï le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité des voix les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de prospection d'eau potable dans la Haute-Veveyse de Fégire, tels que décrits dans le préavis
- Autoriser la Municipalité à signer la convention pour la prospection de l'eau
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 297'000.- HT
- Autoriser la Municipalité à contracter un emprunt correspondant au coût des travaux à charge de la commune auprès de l'établissement offrant les meilleures conditions du marché
- Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 2 juillet 2007

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Guy Marti

La secrétaire

Valérie Willemin

St-Légier-La Chiésaz, le 5 juillet 2007